

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT**

Objet : Attribution du marché public de réalisation d'une Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour le renouvellement du marché d'exploitation des déchèteries.

Le marché d'exploitation des déchèteries de Grand Lieu Communauté arrivera à échéance le 31 décembre 2025 (après reconduction d'un an).

Dans le cadre du renouvellement de ce marché, Grand Lieu Communauté souhaite être accompagné par un bureau d'étude au travers d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et ce dans le but d'optimiser techniquement et financièrement les prestations en veillant notamment à favoriser au maximum le tri et la valorisation des déchets collectés en déchèterie.

Le bureau d'étude retenu aura également pour mission d'accompagner Grand Lieu Communauté tout au long de la procédure du renouvellement du marché et de garantir la validité juridique de la procédure (rédaction des pièces marché, analyse des offres...).

Dans cet objectif, Grand Lieu a lancé une consultation en procédure adaptée le 17 mars 2023, visant à retenir un bureau d'étude pour assurer la réalisation de cette mission.

La date limite de remise des offres était fixée au vendredi 28 avril 2023 à 12h00.

4 entreprises ont remis des offres conformes.

Au regard de l'analyse des candidatures, des offres et de leur classement effectué en application des critères d'attribution définis dans la présente consultation, il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit le Groupement d'entreprises composé de **Environnement et Solutions** (mandataire) / **Eric Landot et Associés** (cotraitant) - 21 rue du Transvaal, 44300 Nantes, pour le montant forfaitaire d'offre (offre de base) contrôlé de **23.775,00 € HT**, ou **28.530,00 € TTC**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 1^{er} février 2022, portant délégation du Conseil Communautaire au Président, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres (pour tous les types de marchés : travaux fournitures, services, TIC et prestations intellectuelles), dont le montant est inférieur à 40 000 € HT ;

VU les résultats de la consultation réalisée sous la forme d'une procédure « adaptée » ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2023 ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Le Président de Grand Lieu Communauté,

Article 1 : Décide d'attribuer le marché relatif à la réalisation d'une Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour le renouvellement du marché d'exploitation des déchèteries au groupement d'entreprises composé de **Environnement et Solutions** (mandataire) / **Eric Landot et Associés** (cotraitant) - 21 rue du Transvaal, 44300 Nantes, pour le montant forfaitaire d'offre (offre de base) contrôlé de **23.775,00 € HT**, ou **28.530,00 € TTC**.

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le

S'LO

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGO, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil communautaire et figurera au registre des délibérations.

ID : 044-244400438-20230531-DE116-P310523-DE

Article 3 : Madame la Directrice générale des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à La Chevrolière, le 31 mai 2023

Le Président,

Signé électroniquement par
Boblin
Date de signature : 01/06/2023
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

Acte n° : DE116-P310523

Publié sur le site internet le : 01/06/23